

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 FEVRIER 2010.**

Sont présents: MM. LETSCHER R., GREINER D., BOUIN P., LUTSCH F., BERRON F., KLEITZ R., JUNG A

Absents excusés: MM. SCHNEIDER S., ZENSES M.
Mme REUTENAUER C., KUSTER E.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 8 janvier 2010
2. Compte administratif 2009 : Service Général
3. Compte administratif 2009 : Service Assainissement
4. Compte administratif 2009 : Service Antenne collective
5. Comptes de gestion 2009 du Receveur Municipal : Service Général, Service Assainissement, Service Antenne collective
6. Affectation du Résultat d'exploitation 2009 : Service Général
7. Affectation du Résultat d'exploitation 2009 : Service Assainissement
8. Affectation du Résultat d'exploitation 2009 : Service Antenne collective
9. Subvention pour le service assainissement
10. Redevance d'assainissement 2010
11. Redevance des ordures ménagères 2010
12. Fiscalité communale : Taux 2010.
13. Antenne collective
14. Aménagement place de la mairie : Avenant mission de maîtrise d'œuvre
15. Divers

- - - o O o - - -

1. Approbation du compte rendu de la séance du 8.1.2010.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du 8.1.2010.

2. Comptes administratifs 2009: Service Général

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif de 2009 présenté par le Maire et ce après que celui-ci eut quitté la salle de réunion et dont la balance s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	163.056,43 €
Recettes :	551.841,32 €
Soit un excédent de fonctionnement de :	388.784,89 €

Section d'investissement :

Dépenses :	318.398,35 €
Recettes :	91.639,39 €
Soit un déficit d'investissement de :	226.758,96 €

3. Comptes administratifs 2009: Service Assainissement

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif de 2009 du service assainissement présenté par le Maire et ce après que celui-ci eut quitté la salle de réunion et dont la balance s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	37.016,98 €
Recettes :	79.137,37 €
Soit un Excédent de fonctionnement de :	42.120,39 €

Section d'investissement :

Dépenses :	214.301,91 €
Recettes :	118.945,98 €
Soit un déficit d'investissement de :	95.355,93 €

4. Comptes administratifs 2009: Service Antenne collective

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif de 2009 du service assainissement présenté par le Maire et ce après que celui-ci eut quitté la salle de réunion et dont la balance s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	1.892,59 €
Recettes :	19.755,45 €
Soit un Excédent de fonctionnement de :	17.862,86 €

Section d'investissement :

Dépenses :	8.347,37 €
Recettes :	0 €
Soit un déficit d'investissement de :	8.347,37 €

5. Comptes de gestion 2009 du Receveur Municipal :Service Général, Service Assainissement, Service Antenne collective

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion de 2009 du receveur municipal.

6. Affectation du Résultat d'exploitation 2009 : Service Général

Au vu du compte administratif de 2009 de la commune soit :

Déficit d'investissement :	226.758,96 €
Excédent de fonctionnement :	388.784,89 €

Le Conseil Municipal affecte le résultat d'exploitation comme suit :

- C/ 1068 :	226.758,96 €
- report à nouveau créditeur :	162.025,93 €

7. Affectation du Résultat d'exploitation 2009 :- Service Assainissement

Au vu du compte administratif de 2009 du service assainissement soit :

Déficit d'investissement :	95.355,93 €
Excédent d'exploitation :	42.120,39 €

Le Conseil Municipal affecte le résultat d'exploitation comme suit :

- C/ 1068 :	42.120,39 €
-------------	-------------

8. Affectation du Résultat d'exploitation 2009 :- Service Antenne collective

Au vu du compte administratif de 2009 du service assainissement soit :

Déficit d'investissement :	8.347,37 €
Excédent d'exploitation :	17.862,86€

Le Conseil Municipal affecte le résultat d'exploitation comme suit :

- C/ 1068 :	8.347,37 €
- report à nouveau créditeur :	9.515,49 €

9. Subvention pour le service assainissement

Au vue du compte administratif du service assainissement, le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait judicieux d'octroyer au service assainissement une subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'accorder une subvention de 5.000.- € au service assainissement. Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif de 2010.

10. Redevance d'assainissement 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer la redevance d'assainissement à 2 Euros HT le mètre cube d'eau utilisée pour l'exercice 2010. La part fixe par foyer et par semestre reste fixée à 15,25 Euros H.T.

Les tarifs restent identiques à 2009.

11. Redevance des ordures ménagères 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs de la redevance pour les ordures ménagères de 2010 comme suit :

1. Pour une résidence principale :

- une part fixe : 102 €
- une part proportionnelle par personne jusqu'à concurrence de 4 d'un montant de 38 €

D'où une redevance de :

- par foyer de 1 personne :	140,00 €
- par foyer de 2 personnes :	178,00 €
- par foyer de 3 personnes :	216,00 €

- par foyer de 4 personnes et plus : 254,00 €

2. Pour une résidence secondaire :

Une redevance forfaitaire de : 112,00 €

Les tarifs restent identiques depuis 2007.

12. Taxes locales de 2010 – fixation des taux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux des taxes locales comme suit :

- Taxe d'habitation : 14,35 %
- Foncier bâti : 14,31 %
- Foncier non bâti : 90,65 %

Ils restent inchangés depuis 2005.

13. Antenne collective

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une partie des travaux d'adaptation de l'antenne collective au passage à la TNT ont été réalisés et qu'il s'avère nécessaire de procéder à des travaux complémentaires afin d'optimiser la réception de nouvelles chaînes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de procéder à l'exécution de ces travaux
- de solliciter les subventions et aides dont pourraient bénéficier cette opération,
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce projet.

14. Aménagement place de la mairie : Avenant mission de maîtrise d'œuvre

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'estimation des travaux supplémentaires pour l'aménagement de la place de la mairie, il s'avère nécessaire d'établir un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour le cabinet d'Architecture Alain Benedick à Drulingen.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre d'un montant global de 8.400.- € Hors taxes
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant ainsi que toute pièce afférente.

15. Divers

Le Maire,

Les Conseillers,